

COMITE

Réunion du Mercredi 27 août 2014

Siège du Comité 54 à Nancy

<u>Présents :</u>	M. BILICHTIN Thierry (Président) Mmes HINDAHL Martine. Mrs BEKKAYE Ben Amar – FICHTER Jean-Pierre – HEQUET Pascal – KIEFFER Gérard - LINDINI Daniel – LOISON Thomas – MALOLEPSZY Florian – MEUNIER Dominique – MOSSBACH Roger – PELLETIER Jean-Marc – POPIEUL Régis.
<u>Arrivé en retard :</u>	
<u>Excusés :</u>	Mmes BLANC Solange – MOSSBACH Colette – WOLFF Alexandra Mrs BELLETINI Louis – BONNET Jacques – LEONARD Michel – MIANO Serge – TOSCANO François.
<u>Absents :</u>	Mrs COURTIER Stéphane – MARCOLINA Aldo.
<u>Invitée</u>	

Ouverture de la séance

Par Thierry BILICHTIN

Ouverture de la séance à 18h35

Le Président souhaite faire un rappel sur les droits et devoirs des membres du CD54 Chacun est élu par les clubs et ne siège pas en son nom propre. De plus, aucune information liée aux réunions de bureau et de comité directeur ne doit être diffusée en dehors du canal des PV officiels.

Ensuite, en ce jour de premier Comité Directeur, certaines formalités administratives sont à effectuer.

Election du bureau et des Présidents de Commissions

Par Thierry BILICHTIN

BUREAU :

VICE-PRESIDENT

François TOSCANO

SECRETAIRE GENERAL

Pascal HEQUET (*Assisté de Jacques BONNET*)

TRESORIER

Martine HINDAHL

PRESIDENTS DES COMMISSIONS :

COMMISSION SPORTIVE

Gérard KIEFFER

CDAMC

Jean-Marc PELLETIER

COMMISSION TECHNIQUE

Daniel LINDINI

COMMISSION COMMUNICATION/ORGANISATION Thomas LOISON

COMMISSION JURIDIQUE/DISCIPLINE/STATUT/REGLEMENT/QUALIFICATION
Jacques BONNET

COMMISSION SALLES ET TERRAINS
Michel LEONARD

Il appartient à chaque Président de proposer une liste de personnes composant sa commission au Comité. Sachant qu'il doit y avoir plus de personnes non élues dans la commission de discipline que de personnes élues.

Le Président communiquera les personnes ayant postulé aux commissions à chaque Président concerné.

Les Commissions doivent être proposées au Président du Comité avant le 30 juin dernier délai, et chaque membre du CD54 sera consulté par mail.

CHARGE D'INSTRUCTION POUR LES AFFAIRES DISCIPLINAIRES :

Pascal HEQUET

Cette fonction consiste à mettre en œuvre la procédure disciplinaire et à porter le dossier à la Commission juridique/discipline, mais n'influe en rien sur la décision de la Commission juridique/discipline qui reste souveraine et indépendante du Bureau du Comité de Meurthe-et-Moselle.

Composition du Bureau

Par Thierry BILICHTIN

Le bureau du Comité de Meurthe-et-Moselle sera composé des membres suivants :

Président
Vice-Président
Secrétaire Général
Trésorière

Ainsi que des Présidents des Commissions suivantes :

Sportive
Juridique/Discipline/Statuts/Règlement/Qualification
Technique
CDAMC
Salles et Terrains
Communication/Organisation

Et Alexandra WOLFF en qualité d'invitée.

Représentants du Comité à la Ligue Lorraine

Par Thierry BILICHTIN

Proposition des élus suivants pour représenter le CD54 à la Ligue Lorraine:

CRAMC	:	Jean-Marc PELLETIER
TECHNIQUE	:	Daniel LINDINI
SALLES ET TERRAINS	:	Michel LEONARD
DISCIPLINE	:	Jacques BONNET
SPORTIVE	:	Gérard KIEFFER

Délégation de signatures

Par Thierry BILICHTIN

Le Président rappelle que seules les signatures du Président et du Secrétaire général sont officielles et représentent le Comité 54.

Les signatures des chéquiers sont autorisées pour le Président, le Vice-Président, la Trésorière et le Secrétaire Général. Une double signature sera imposée pour les chèques dépassant 30 000 euros : approuvé à l'unanimité.

Le Président demande l'approbation afin de conserver la carte bleue au compte du Comité : approuvé à l'unanimité.

Délégation de courrier

Par **Thierry BILICHTIN**

La délégation de courrier, permettant d'aller éventuellement chercher les lettres recommandées, est donnée au Président, au Secrétaire Général, à la trésorière ainsi qu'aux salariées du Comité 54, Alexandra et Isabelle .

Questions diverses

Par **Thierry BILICHTIN**

Afin de palier à la difficulté de gérer les heures d'Alexandra, il est proposé aux membres présents de la passer en statut cadre. **Décision approuvée à l'unanimité par les membres présents.**

CDO

Par **Jean-Marc PELLETIER**

Président : Pelletier Jean-Marc

Vice-présidents et répartiteurs: Bonnet J., Popieul R.

Responsable formation arbitres, JNA, suivi écoles arbitrages : Loison T.

Intendant : Mossbach R.

Suivi absences : Léonard M.

Intervenants M Nord : Malolepszy F et Bekkaye B.

Intervenants M Sud : Zambeau P., Durang M., Pelletier P., Guerlain J., Lourenco M., Barbier Q.,

Pourront être appelés sur les stages le jeunes CF et les arbitres confirmés

Commission Technique

Par **Daniel LINDINI**

Président : Daniel LINDINI

WOLFF Alexandra (Ptt Nancy-Tomblaine)

ROVELLI Loïc (Frouard)

COURTIER Stéphane (ACBD)

LEDON Adeline (AGP)

BLANC Solange

TOUASNI Lionel (Longwy)

HINDHAL Martine

Au niveau des manifestations, il est demandé aux membres du CD54 d'être présents au maximum de manière à participer à l'organisation.

- 21 septembre : Forum minibasket (Aiguillettes – VILLERS)
- 16 et 21 mai : Baby
- 4 avril : Pouss'54 (PAM)
- 17 mai : Fête du minibasket (PAM)
- 14 mai : Tournoi 3x3 (Aiguillettes - VILLERS)

Commission Sportive

Par Gérard KIEFFER

Composition de la CSD

Président : Gérard KIEFFER

DEBIASI Jean-Pierre (Liverdun)

FICHTER Jean-Pierre (SLUC)

GARAUDEL Jacques (CD)

Composition des poules

En cours d'élaboration.

Commission Juridique/Discipline/Statut/Règlement/Protocole

Par Jacques BONNET

En l'absence de Jacques BONNET, les modifications de règlement sont exposé aux membres du CD54 par Thierry BILICHTIN

ART 14 – Ballon –

1. Le choix du ballon doit s'effectuer conformément au règlement officiel de basketball.
2. Sur terrain neutre, les équipes devront fournir chacune au moins un ballon.
3. Le ballon utilisé doit être de taille 7 pour les masculins (seniors, **U20, U17** et U15)

Il doit être de taille 6 pour les féminines (seniors, **U20, U17** et U15) ainsi que pour les U13 masculins et féminins.

Pour les autres catégories le ballon utilisé doit être de taille 5 (U11 et U9)

ART 16 - Durée des rencontres et joueurs participants

De Seniors à U15

4x10mn mi-temps : 10mn (5mn si couplage)

entre les quarts : 2mn

prolongation(s) : 5mn

U13

4x8mn mi-temps : 5mn

entre les quarts : 2mn

pas de prolongation

U11 et U9

6x4mn mi-temps 5mn

entre les sixtons : 1mn

pas de prolongation, pas de

temps morts

10 joueurs maximum inscrits sur la feuille de marque ; 5 sur le terrain (4 pour les U11 et 3 pour les U9). A partir de 8 joueurs, jeu à 5x5.

Concernant U11 et U9 : aucun changement au cours de chacun des 4 premiers sixtons (sauf blessure) ; tous les joueurs inscrits devant participer à 2 de ceux-ci.

Concernant les U13, la disposition précédente (4 sur le terrain) est appliquée pour les poules de la catégorie U13 non attributives au titre départemental.

Par week-end sportif (du vendredi 00h00 au dimanche 24h00), les catégories seniors à U15 ne peuvent participer qu'à deux rencontres ; les autres catégories à une rencontre (sauf à réduire le temps pour un tournoi)

ART 17 – Organisme compétent –

1. La programmation des rencontres est faite sous l'autorité de la commission sportive départementale par délégation du Bureau du Comité de Basket-ball de Meurthe et Moselle

2. L'horaire officiel de chaque rencontre est fixé, pour chaque journée de compétition, par le bureau ou la commission sportive.

3. Aucune rencontre ne peut débuter avant 14h00 le samedi et 09h30 le dimanche pour les catégories U9 à U15 si elle induit un déplacement de l'adversaire supérieur à 10km (13h30 et 09h00 si inférieur à 10km) La programmation de l'horaire doit tenir compte de la durée prévisible du déplacement majorée d'une demi-heure pour satisfaire aux conditions ci-avant.

Aucune rencontre seniors ne doit débuter avant 18h00 le samedi sauf en cas de couplage avec une rencontre de catégorie supérieure.

4. L'intervalle entre le début de deux rencontres couplées est de deux heures. Il peut être réduit à 1h45 si une rencontre U13 précède et 1h30 si une rencontre U11 ou U9 précède une autre rencontre.

ART 18 – Modification

... (art 4.8)

8 -Enfin les demandes de dérogations seront effectuées sur FBIv2.

ART 55 – Fautes techniques et disqualifiantes sans rapport –

1. Une pénalité financière est applicable dès la seconde faute technique ou disqualifiante sans rapport, le montant est déterminé pour chaque saison sportive par le comité directeur.

2. a) Un dossier disciplinaire est ouvert par l'organisme disciplinaire compétent à l'encontre de tout(e) licencié(e) qui aura été sanctionné(e) de sa 4^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème} faute technique et/ou disqualifiante sans rapport.

b) Il en est de même pour la

...

(remplacer d) par c) ; supprimer outre le a) initial le e) ; remplacer f) par d))

3. Les fautes techniques « B » ne sont pas comptabilisées.

(supprimer le 4.)

ART 63

De U15 à seniors (masculins et féminins)

-

-pour une rencontre perdue **ou perdue par défaut** 1 point

-

ART 73 – U13 – U11 – U9 : Masculins et féminins -

Pour les U13 et les U11, des poules fortes, moyennes et faibles sont constituées en fonction **du niveau déclaré par les clubs à l'engagement. Un ajustement sera effectué au vu du constat établi lors d'une première phase.**

Ces dispositions peuvent être modifiées en fonction du nombre d'équipes engagées par secteur géographique sur décision du bureau du Comité Départemental.

...

(supprimer le RAPPEL DEROGATION)

Commission Communication/Organisation

Par Thomas LOISON

Le site est toujours en amélioration.

Pour tout achat de matériel, lots, etc, chaque commission doit faire une demande auprès de la commission communication, en parallèle avec Martine qui connaît le stock de lots présents au Comité. Un devis est fait pour des pochettes distribuées au forum du minibasket.

Tenues des sélections, plusieurs solutions :

- 1) maillots réversibles mais très désagréables à porter
- 2) un seul jeu de maillot avec couleur différente des autres comités (exemple : noir),
- 3) maillots sublimés réversibles.

Vitrine entrée CD54 : à supprimer mais en habillant l'emplacement par un panneau de liège servant à l'affichage d'informations importantes.

Des photos concernant les manifestations serviront à l'affichage décoratif dans le comité.

Tour de table

Beaucoup de tri est à faire dans les salles du bas, l'inventaire ayant été débuté par Daniel et Martine.

Aucune autre remarque supplémentaire des membres du comité.

CLÔTURE PAR LE PRESIDENT

Le Président clôture la séance à 20h30.

Pascal HEQUET
Secrétaire Général

Thierry BILICHTIN
Président